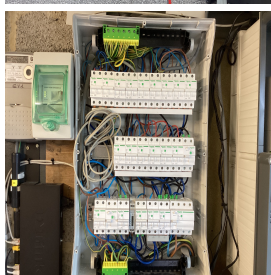


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/117829/D01:1

DATE DU CONTRÔLE 30/09/2025 (10:25 - 11:35) AGENT VISITEUR Jean François Nibus
ADRESSE DU CONTRÔLE Avenue Pierre Dijon 45 - 4500 Huy TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Avenue Pierre Dijon 45 - 4500 Huy
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle Pour une mise en location
Propriétaire Deswert
Responsable des travaux non communiqué
Dérogations applicables/appliquées Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
L'examen de conformité de l'extension et/ou la modification de l'installation électrique Porte sur tout l'installation sauf l'installation photovoltaïque et l'installation borne de recharge

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) NETHYS
Code EAN 541456700001140493
Numéro du compteur 1SAG1105387641
Index jour/nuit 004674,5/005787,8
Type de coupure générale Disjoncteur
Câble compteur - tableau XVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 40A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	Pas OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	18 et 1 en réserve, 7
Les fondations datent	D'après le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK		
Type d'électrode de terre	Boucle	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Type de boucle de terre	Conducteur plein	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	4,8	Dispositif différentiel supplémentaire	ID 40A 30 mA type A test ok		
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	Pas OK	Fixation/Etat/Détérioration matériel	OK		
Test de continuité	Pas concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK		
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Protection contre les contacts directs	Pas OK		
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Résistance générale d'isolement (M Ω)	0,26		
		Adéquation DPCDR – prise de terre	OK		
		Adéquation protections surintensités – sections	Pas OK		
Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans	le bureau				
Circuits en défauts d'isolement	Ond2				

CONCLUSION : NON CONFORME



A la date du 30/09/2025, l'installation électrique de Avenue Pierre Dijon 45 - 4500 Huy n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 30/09/2026.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/117829/D01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités. - 4.4.1.5.
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. - 6.4.5.1.
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. - 4.2;5.3.4.2
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- Des socles de prise de courant qui ne comportent pas de contact de terre ne sont pas protégés par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel à haute ou très haute sensibilité - 4.2.4.3.b
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées. - 4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.
- Des modes de pose, connections et/ou dérivations ne sont pas conformes. - 5.2.;8.2.1.
- Les socles des prises de courant ne sont pas montés à des hauteurs correctes selon les facteurs d'influence. - 5.3.5.2.;8.2.1.
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. - 3.1.3.3.a
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles. - 4.4.1.5.
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. - 5.2.9.
- Circuits mixtes - un circuit d'appareils d'éclairage et de socles de prise de courant doit être alimenté par des conducteurs d'une section minimale de 2,5 mm². - 5.2.1.2.;8.2.1.
- Le matériel électrique n'est pas d'un indice de protection conforme. - 5.1.4.;4.2.2.3.
- Il n'est pas possible de sceller les bornes amont du dispositif différentiel de tête (appareil non conforme, absence des accessoires de scellée, ...) - 6.4.6.4.
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. - 4.2.2

> REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions.
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- Le nombre de socles de prise ou assimilés par circuit doit être limité à 8.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/117829/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)

Fa. 22.146

CERTIFIQUEUR AGRÉ - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉ

Site local : 1 rue Hain, Vile, 4337 Vichère
 Siège Élévation : 11 Courantes de Bouville, 130 Viers
 Siège Élévation : 589 Broussaisiennes, 3000 Orléans
 Siège Élévation : 387 Avenue Lachet, 1050 Namur

N° Compas 8877 688 878 1125

TVA BE230369164

Tel : (+32) 02 88 02 171
 info@certi-energie.be
 Site Internet : www.certi-energie.be

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

DATE DU CONTRÔLE

23/09/2022

ADRESSE DU CONTRÔLE

Huy

AGENT VISITEUR

Jean François Nibus

TYPE DE CONTRÔLE : Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (B.4.)

REF: 42/0227871/011

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Avenue Pierre Digne 45 - 4500 Huy
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Propriétaire	Ancrédi
Responsable des travaux	Energiedit
Révisité Certification	Révisité Certification
Références du PV / président	44/2018/93887/01-1
L'ouvrage de conformité de l'extension et/ou la modification de l'installation électrique	ne porte que sur l'installation photovoltaïque

2. DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	NETYS
Code EAN	54145670001140493
Numéro du compteur	1387079
Index partiel	100874.53866303.0
Type de coupure générale	Tico
Câble compteur - tableau	XVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	40A

3. CONTRÔLE

Conformité schémas) (utilitaires) et (plans) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	2
Description tableau(s) (voir plan) (sans annexes)					
Les fondations d'acier	D'avant le 11/01/1981	Dispositif différentiel de ligne	ID - 40A - 30mA - Type A - test OK		
Type d'électrification de terre	Bouche - Piquet	Dispositif différentiel "no"	ID - 40A - 30mA - Type A - test OK		
Type de boucle de terre	Conducteur plein	Fusion (Eut) Déclatation matériel	OK		
Relais de disposition de la prise de terre (30)	4,8	Contrôle visuel appareil, fers et/ou mobiles	OK		
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Sans objet	Protection contre les contacts directs	OK		
Test de continuité	Concluant	Résistance générale d'isolement (MI)	25,6		
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Adéquation DPCOR - prise de terre	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK	Adéquation protections surintensités - sections	OK		

CONCLUSION : CONFORME ☒

A la date du 23/09/2022, l'installation électrique de l'avenue Pierre Digne 45 - 4500 Huy est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 relatant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La protection contrôlée est effectuée au plus tard avant le 23/09/2047. Le contrôle réalisé par Certification a porté sur les parties visibles de l'installation et notamment accessibles. Les bornes d'entrée du ou des dispositifs à courant résiduel de l'origine de l'installation « élastique (ou) ont été » scellées.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature du Visiteur

FAB 16 23/09/2022 - TEMP. VERSION 1.0.2 - CERTIPAN VERSION 4.0.0

PAGE 1 / 10



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/117829/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/117829/D01:1

ANNEXES

Autre(s)

